

**La Maison des  
Droits de l'Enfant  
de Touraine**



# **Dossier de Présentation**

**2022-2023**



# Introduction

A l'initiative de Françoise LEHAIN, Michèle GUITTON et Philippe BOILLE, très vite rejoints par France DUGUET, Valérie JABOT, Anne-Marie SAUDEAU, Jean-Pierre COLIN et Dominique DHENNE, parrainée par Claire BRISSET, alors Défenseure des Enfants, la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine (MDET) a été fondée en 1999 avec le soutien de différents Clubs Services de Tours : le ZONTA International, le ROTARY international, le KIWANIS International et la Jeune Chambre Economique.

Après une enquête diagnostic à laquelle ont participé le Conseil Général 37, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les Avocats du Barreau de Tours, l'Education Nationale et la Justice et une mise en réseau de tous les Clubs Services locaux, la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine s'est ouverte le 20 novembre 2000.

A sa création, la MDET a essentiellement pour objectif d'informer et orienter vers les professionnels qualifiés, les enfants, les jeunes et leurs familles, pour toute question relative à l'application de leurs droits, à travers des permanences d'accueil et d'écoute et d'assurer la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) auprès du public, à travers diverses manifestations.

Le fonctionnement de l'association est assuré par une douzaine de bénévoles qui développent leurs compétences en matière juridique, socio-éducative, pédagogique, psychologique...

En 2009, l'assemblée générale de la MDET adopte le projet d'intensifier son action en développant des activités de promotion de la Convention Internationale des Droits de l'enfant en milieu scolaire. Elle est soutenue dans cette démarche par Madame VERSINI, Défenseure des Enfants.

Présentée aux instances locales, départementales et régionales du champ de la Protection de l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, cette démarche s'est traduite par le Plan d'actions éducatives : « L'Apprentissage de la Citoyenneté pour une intégration réussie des enfants et des jeunes dans la société ». Son objectif est la formation citoyenne des enfants et des adolescents à leurs droits et à leurs devoirs.



Le développement des activités de la MDET nécessitait l'intervention d'un professionnel qualifié. L'embauche à mi-temps d'une coordinatrice-animatrice a été réalisée avec le soutien de la Région, du Département et de la Ville de Tours. L'augmentation exponentielle des demandes des établissements scolaires a rapidement engorgé le dispositif, augmentation visible au travers des fiches d'évaluation et les impossibilités à répondre aux demandes d'interventions.

Pendant quatre années, la salariée et les bénévoles ont optimisé leurs interventions pour répondre au mieux aux nombreuses sollicitations. Progressivement, ils ont été confrontés à une réduction des moyens qui leur étaient alloués. En 2013, la MDET engage une démarche de rapprochement vers un partenaire associatif du domaine de la Protection de l'Enfance, susceptible d'assurer la pérennité de l'association et de lui conférer les moyens de son développement.

En mai 2014, la Fondation VERDIER reprend la gestion des activités de la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine afin d'assurer sa pérennité. Une nouvelle organisation est mise en œuvre.

Au niveau gouvernance, le Conseil d'administration de la Fondation est l'organe qui détermine la politique de la MDET au même titre que celle des autres activités de la Fondation.

Au niveau dirigeance, la gestion du projet est effectuée par les bénévoles. Une administratrice est nommée secrétaire générale de la MDET pour assurer cette gestion. Le directeur de la Fondation a la charge de la gestion des ressources humaines, financières et logistiques. Un poste de coordinateur est créé pour assurer le fonctionnement. La MDET ne dispose pas de financement propre. Elle est financée sur les fonds de la Fondation à hauteur de plus ou moins 50 K€ par an.

Pour prendre en compte ce nouveau contexte, la Fondation a sollicité le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) de l'association ID37. Sous son égide, un audit a été réalisé par le cabinet Cap Libre. Cet audit détermine que la MDET ne peut rester dans sa configuration actuelle. Il propose une démarche autour de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet de service.

Pour sa pérennité, la Fondation a initié une démarche de rapprochement avec la Croix Rouge Française. Celle-ci s'est traduite dans le cadre d'un Traité Partiel d'Apport d'Actif par la reprise de l'activité de la MDET au sein de la Croix Rouge française ; Depuis le 1er juillet 2021 la MDET est désormais un établissement de la Croix-Rouge française .





# I Cadre législatif et réglementaire

La Maison des Droits de l'Enfant de Touraine a pour mission la Défense et la Promotion des Droits de l'Enfant et à ce titre s'inscrit dans les textes et orientations suivants :

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance La Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant La stratégie de prévention de la délinquance 2020/2024
- La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022
- Le schéma départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance et de la Famille 2018-2022 d'Indre-et-Loire
- Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants : « Pacte pour l'Enfance »

## II Valeurs et champs théoriques

La valeur première de la Fondation Verdier est l'*Education* en tant que parcours de formation de l'enfant. L'éducation doit donner à l'enfant les moyens de son insertion sociale et professionnelle. Son champ théorique principal est la psychogénèse en tant qu'élaboration de la personnalité de l'enfant afin qu'il puisse se réaliser dans un collectif.

La Maison des Droits de l'Enfant de Touraine partage les valeurs de la Fondation Verdier.

La *prévention* est le fondement des actions de la MDET. Celles-ci s'inscrivent en effet dans les trois niveaux proposés par l'OMS en matière de santé qui s'appliquent au social, à savoir :

- Une prévention primaire, amélioration des conditions générales de la population
- Une prévention secondaire, aide aux personnes en difficulté pour leur permettre de se maintenir dans leur milieu de vie
- Une prévention tertiaire (accompagner la réinsertion des populations exclues ou prises en charge en institution).

La MDET propose notamment, des actions de sensibilisation à la Justice des mineurs et de médiation inter-établissements qui relèvent de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2020-2024. Ce plan détermine comme axe premier : LES JEUNES : AGIR PLUS TÔT ET ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION. La stratégie se décline ensuite par :

« Sensibiliser pour prévenir les formes de délinquance »

mesure 4 : Réinvestir la prévention primaire, notamment à destination des très jeunes (moins de 12 ans)

Mesure 5 : Développer l'autonomie de réflexion des jeunes en s'appuyant sur des pairs.

Mesure 7 : Mobiliser la cellule familiale et soutenir la parentalité

La MDET dans la conception et la mise en place de ses actions s'inspire des courants de pensée suivants :

- Une visée de *développement social* :

Le développement social s'affirme aujourd'hui non comme un mode de traitement social, mais comme un mode de traitement territorial visant au maintien actif dans nos sociétés de personnes et de populations fragilisées

- Une visée de *valorisation* des rôles sociaux et d'*empowerment* :

Certaines actions, visant la prévention plus que la réparation, peuvent être centrées sur l'« empowerment » des bénéficiaires. Ce concept, largement utilisé en Amérique du Nord, qualifie en effet la possibilité pour une personne de devenir ou redevenir acteur de son destin, en se donnant du « pouvoir sur elle-même et sur son environnement ».

- Une logique de « *care* » :

L'éthique du care montre en particulier l'importance de la sensibilité à la condition singulière d'autrui dans l'appréhension du monde social, que cet autrui soit apparemment comme nous ou qu'il semble s'en distinguer par une situation de fragilité particulière.

- Une tradition d'*éducation populaire* :

L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social et un accomplissement de la citoyenneté. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle occidental, ce courant d'idées traverse de nombreux et divers mouvements qui militent plus largement pour le développement individuel des personnes et le développement social communautaire (dans un quartier, une ville ou un groupe d'appartenance, religion, origine géographique, lieu d'habitation, etc.) afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société.



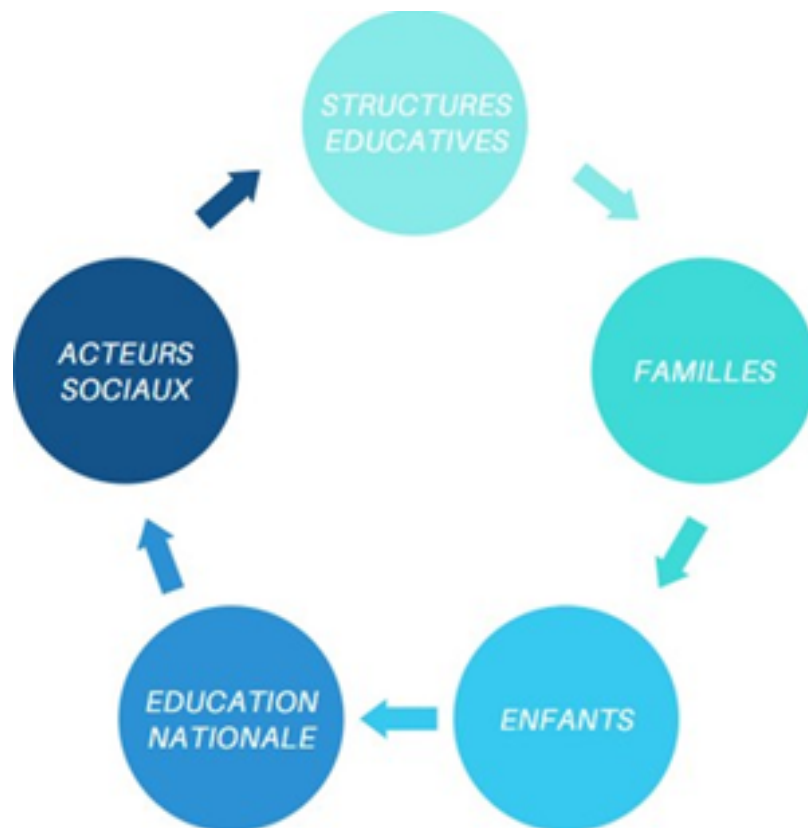
# III Publics concernés

## Les enfants et leur famille :

L'enfant est au cœur des missions de la MDET. L'enfant est, selon la CIDE, âgé de 0 à 18 ans. La MDET est ainsi amenée à intervenir auprès d'enfants scolarisés ou non dans le cadre d'actions collectives ou individuelles.

La MDET propose aide, écoute conseil et orientation auprès des enfants dans tous les aspects du Droit au quotidien :

- Scolarité Famille
- Droit à la vie privée Santé
- Justice
- ...



La MDET réaffirme la place des parents et des éducateurs auprès de l'enfant. La situation de celui-ci ne peut être (ou seulement à titre exceptionnel) extraite de son environnement. C'est en ce sens que la MDET met ses compétences au service des adultes référents de l'enfant.

## Les adultes :

Les actions de la MDET s'adressent ainsi aux parents, professionnels de l'enfance, travailleurs sociaux, enseignants mais aussi à n'importe quelle personne qui se soucie, se questionne sur la situation d'un enfant.

# IV Les missions de la MDET

## A) Mission de défense des droits de l'Enfant

La MDET a été créée en 1999 avec comme mission la défense des droits de l'Enfant. C'est-à-dire de s'assurer au niveau local du respect et de l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

La MDET, depuis sa création, s'engage à permettre à toute personne, et notamment les plus démunies, de bénéficier :

- d'une information générale sur leurs droits et obligations et une orientation vers les professionnels et les organismes chargés de leur mise en œuvre,
- d'une aide dans l'accomplissement des démarches en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique, ou d'une assistance au cours des procédures non juridictionnelles, de consultations juridiques gratuites par des professionnels du droit.

Afin de mener à bien cette mission la MDET s'est dotée d'une action, le Point d'accès aux Droits des Jeunes devenu depuis 2021, "Point Justice des Jeunes", par décision du Ministre de la Justice.

### a) Action : Le Point Justice des Jeunes

Les difficultés pour accéder à leurs droits représentent un frein à l'exercice plein et entier de la citoyenneté pour de nombreux jeunes et leur famille. La MDET à travers son Point Justice des Jeunes se positionne dans une logique de réponse effective à tout public dont la problématique concerne un enfant. Les bénévoles ont assuré seuls cette mission entre 2000 et 2014 et depuis, la responsabilité en incombe au coordinateur avec l'aide des bénévoles.

Le statut de Point Justice des Jeunes est octroyé par le Conseil Départemental d'Accès au Droit d'Indre-et-Loire par un conventionnement du 11 juin 2009.

Le point d'accès aux droits (PAD) est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation qui émane de la loi du 18 décembre 1998 sur l'accès au droit. Cette loi stipule que les personnes, et notamment les plus démunies, doivent pouvoir bénéficier d'une information générale sur leurs droits et devoirs, d'un accompagnement dans les démarches, pour mettre en œuvre un droit ou exercer une obligation, d'une orientation vers les personnes compétentes, d'une consultation juridique gratuite, de l'assistance d'un tiers à la rédaction et à la conclusion d'actes juridiques.

Le Point Justice des Jeunes implique la réception et l'accompagnement de demandes concernant un enfant en danger s'adressant à la MDET. A ce titre l'action de la MDET relève des lois du 10 Juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la Protection de l'Enfance, du 5 mars 2007 Réformant la protection de l'enfance et du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Elle relève aussi par là-même du schéma Départemental de la Protection de l'Enfance d'Indre et Loire 2018-2022 (Axe 1 : Prévention et repérage).

Dans le cadre de la défense des droits de l'enfant, la MDET intervient lors des *stages à responsabilités parentales*, introduits dans le droit français par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Cette mesure, proposée par le Procureur de la République, est prévue par l'article 131-35-1 du code pénal et précisée par son article R 131-48. La MDET encadre le premier module de ce stage à savoir celui du rappel à la loi.

## b) Les moyens mis en œuvre

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h (sauf fermetures annuelles) la MDET propose écoute, aide, conseil et orientation concernant la situation d'un enfant. Les sollicitations peuvent être adressées par téléphone, par mail, courrier ou visite spontanée.

Les locaux de la MDET sont situés au 75 rue du Colombier à Tours.

L'accueil est réalisé par un professionnel (éducateur spécialisé) ou par un bénévole dont les compétences permettent cette prise de contact.

La demande est repérée puis traitée sans jugement et avec comme base la bienveillance. En fonction des compétences et des moyens requis par la situation, le traitement peut être réalisé par l'équipe de la MDET (rendez-vous avec le professionnel et/ou un bénévole) ou bien grâce à une orientation idoine auprès d'un partenaire.

Le réseau de la MDET est constitué, de manière non-exhaustive, de :

- *partenaires institutionnels* : Brigade des Mineurs, Défenseur des Droits, Avocats de la commission des avocats d'enfants, Education Nationale, Protection Judiciaire de la jeunesse, Maisons Départementales de la Solidarité, Maison de la Justice et du Droit, Préfecture d'Indre-et-Loire, Equipe de Prévention Spécialisée du Conseil Départemental 37, Ville de Tours, Ville de Saint-Cyr-sur-Loire...
- *partenaires associatifs* : Espace Santé Jeune, Maison des Adolescents, Centres Sociaux, France Victime 37, CIDFF, Médiation et Parentalité 37, Fédération Régionale des Centres Sociaux, ACJET, Relais d'Assistants Maternels du Castelrenaudais,
- *partenaires privés* : Avocats, psychologues...



## B) Mission de Promotion des Droits de l'Enfant

La mission de Promotion des Droits de l'Enfant s'inscrit dans la droite ligne de la Convention Internationale et du Défenseur des Droits qui en est l'organisme désigné en France. La MDET développe cette mission depuis 2009 à la demande du Conseil Général face au constat que la France ne se dotait pas de moyens suffisants en matière de promotion des droits de l'enfant.

L'Article 42 de la CIDE indique « Les États parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants. ».

C'est afin de répondre à cette mission que la MDET met en place depuis 2009 des interventions de sensibilisation et de prévention.

### a) Les interventions de sensibilisation/formation aux droits de l'Enfant

Les principes, les valeurs, les droits, les devoirs et les engagements de la CIDE vont dans le sens du vivre-ensemble. Au-delà de l'expression d'un Droit, les actions de la MDET sont porteuses de cet esprit d'accès à la citoyenneté et au vivre-ensemble.

Les thématiques des interventions sont amenées à évoluer en fonction des besoins exprimés par les différents établissements concernés, l'actualité ou bien encore par les évaluations réalisées par l'équipe de la MDET (questionnaires de satisfaction)

### b) Les moyens mis en œuvre

Chaque intervention / formation est conçue à la demande. Les bénévoles, les stagiaires, les volontaires en service civique sont sollicités par le coordinateur afin de participer à chaque étape de l'action. Diagnostic, conception, animation et évaluation sont ainsi co-construits.

Un catalogue des actions de formation, promotion, prévention est en cours de réalisation (une épreuve est disponible dans les annexes)

Une action de promotion, de sensibilisation et de prévention : *les reconstitutions d'audience*.

Créée à l'initiative de Maître Jabot et soutenue encore aujourd'hui par des membres de la commission des Avocats de Mineurs et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, cette action propose la découverte de la justice des mineurs par la reconstitution de procès du tribunal pour enfant.

Elles se déroulent chaque année dans différentes communes (Saint-Cyr-sur-Loire, Chambray-lès-Tours, Tours, Fondettes, Esvres...) et sont ouvertes, gratuitement, à des groupes de jeunes (classes de collèges et lycées, centres de formation...) et leurs accompagnateurs. Elles ont permis entre 2015 et 2019 de sensibiliser plus de 5000 jeunes et adultes. La MDET décline cette action directement auprès des élèves et les accompagne dans leurs propres reconstitutions au sein de leur établissement

L'équipe de la MDET, dans un souci d'efficacité et d'impact, recherche le concours de partenaires dans l'élaboration et la mise en place de ses interventions. A titre d'exemple, depuis 2014 la MDET collabore avec la commission des avocats d'enfants de Tours, un policier de la brigade des mineurs, l'Espace Santé Jeunes de Tours, les équipes de prévention du Conseil Départemental 37.

Les interventions se déclinent à partir des thématiques suivantes :



### *La Citoyenneté*

Permettre à un enfant de s'exprimer et de dialoguer dans un groupe ; d'affirmer son identité et sa différence dans le cadre culturel et légal du "bien-vivre ensemble"



### *Le Numérique*

Permettre à chacun de s'épanouir en toute sécurité dans un environnement numérique par la compréhension de celui-ci.



### *Le Droit*

Permettre à l'enfant d'acquérir la connaissance du cadre légal nécessaire pour accéder à l'altérité et au bien-vivre ensemble.



### *L'Education et la Parentalité*

Permettre aux adultes de développer leur fonction d'éducateur dans ses aspects juridiques, éducatifs et culturels

# LA CITOYENNETE

- "Je veux, tu veux, nous voulons : le consentement."
- Repérer, prévenir et agir : le harcèlement chez les enfants et adolescent.
- Repérer, prévenir et agir : les discriminations.
- Principes et valeurs de la République : les libertés.
- Principes et valeurs de la République : la laïcité.
- Principes et valeurs de la République : l'égalité homme/femme.

# LE NUMERIQUE

- Les écrans un jeu d'enfant ?
- Internet et les réseaux sociaux.
- Internet et les jeux vidéos.
- Internet et la protection des données.
- Internet et la désinformation.
- Internet et la pornographie.
- Internet et les algorithmes.

# LE DROIT

- Découvrir et comprendre le Droit : Qu'est-ce que le Droit ?
- Découvrir et comprendre le Droit : La Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- Découvrir et comprendre le Droit : la Justice des Mineurs.
- Découvrir et comprendre le Droit : la Protection de l'Enfant.
- Découvrir et comprendre le Droit : l'accès au droit et à la citoyenneté.
- Découvrir et comprendre le Droit : les reconstitutions d'audience.

# L'EDUCATION ET LA PARENTALITE

- Prévention de la maltraitance.
- L'enfant à l'épreuve de la séparation parentale.
- Eduquer : un métier impossible ? la posture éducative en question.
- Accompagner les enfants, quelles responsabilités ?
- L'enfant face aux violences intrafamiliales.
- Sanctionner ? Punir ? l'autorité dans l'éducation.

# Exemple de Fiche d'intervention :

## INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

### CONTENU DE FORMATION

Formidables outils de communication, les réseaux sociaux peuvent aussi être le média de comportements irrespectueux parfois délétères. Quel que soit le point de vue que l'on peut avoir sur le phénomène de la cyber communication, elle est omniprésente chez nos jeunes et les adultes ne peuvent se tenir à l'écart.

La MDET propose une action de sensibilisation avec des apports théoriques (conceptuels, légaux) et des temps d'échanges et de débats sur cette thématique.

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Cette intervention consiste en un grand jeu de questions/réponses permettant réflexions de groupe, échanges et débats. Les apports théoriques sont adaptés en fonction du public et de la demande.

### OBJECTIFS DE FORMATION

01

- Echanger sur leur pratique.

02

- Recevoir des éléments légaux, de la part de professionnels du Droit et de la Justice.

03

- Leur offrir un support de réflexion à une utilisation raisonnée des réseaux de communication.

04

- Sensibiliser à l'utilisation positive des réseaux sociaux.

**DURÉE : 1 OU 2 MODULE(S) DE 3 HEURES**

**TARIF : FACTURATION À L'HEURE (60€) + FRAIS DE DÉPLACEMENT**







# Contact :

## MAISON DES DROITS DE L'ENFANT DE TOURAINNE

75 Rue du Colombier, 37100 Tours



[mdet37@croix-rouge.fr](mailto:mdet37@croix-rouge.fr)



[@mdet37](https://www.instagram.com/mdet37)



[facebook.com/MDET37](https://www.facebook.com/MDET37)



02 47 05 09 00



[www.mdetouraine.org](http://www.mdetouraine.org)